



**La détention préventive de Jean Pierre Amougou Belinga vient d'être prorogée de six mois par le juge d'instruction.**

Le juge d'instruction près le tribunal militaire de Yaoundé Sikati Kamwo Florent, a prorogé le mandat de détention provisoire de Jean Pierre Amougou Belinga, de six mois.

Jean-Pierre Amougou Belinga avait été inculpé pour « complicité de torture » dans l'affaire Martinez Zogo, le journaliste enlevé puis tué après avoir été torturé le 22 janvier.

L'homme d'affaire avait été placé sous mandat de dépôt le 4 mars 2023 à la prison principale de Kondengui après avoir passé 25 jours en détention au Service Central de Recherches Judiciaires.